



Baisse de loyer du a un manque de commodité

Par **aurelie**, le **20/05/2010** à **16:52**

Bonjour,
Il y a plus de 2 mois ma douche a fui ce qui a laissé des marques d humidité au niveau du plafond du dessous.
J ai prévenu ma propriétaire qui a téléphoné a une entreprise, ceux ci sont venu et m ont dit qu il ne pouvait pas me laisser avec une douche dans cet état là, ils me l ont donc enlevé et nous avons fait le nécessaire avec notre assurance pour les frais liés aux dégats des eaux!
Il faut savoir aussi que la douche venait d etre changé meme pas un an auparavant mais que la propriétaire l a fait installé par une personne au noir.
Cela fait donc 2 mois que je n'ai plus de douche et qu'il faut tout les jours aller à droite à gauche pour pouvoir se laver. Je n'en peux plus!
Mon compagnon a fait une lettre à la propriétaire pour bénéficier d une baisse de loyer mais elle fait la sourde oreille.
Que m'est-il possible de faire? Car cela me dégoûte de payer un loyer plein tarif doit 515 Euros alors que je ne dispose pas des commodités?
Merci d'avance.